

Assemblée nationale

Compte rendu analytique officiel

Séance du mardi 20 novembre 2007

PRÉSIDENCE de M. Marc-Philippe DAUBRESSE,
vice-président

ACCORD DE COTONOU SUR LE PARTENARIAT ACP-CE

FINANCEMENT DES AIDES DE LA COMMUNAUTÉ POUR LA PÉRIODE 2008-2013 (Discussion générale commune)

L'ordre du jour appelle la discussion des projets de loi, adoptés par le Sénat, relatifs à l'accord de Cotonou entre les membres du groupe ACP et la Communauté européenne, ainsi qu'au financement des aides de la Communauté pour la période 2008-2013.

M. Axel Poniatowski, président de la commission des affaires étrangères – Les présents projets permettront d'affirmer la solidarité de l'Europe à l'égard des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et de conforter notre engagement en faveur d'un partenariat global, équilibré et durable.

Comme l'a indiqué la rapporteure, l'accord révisé de Cotonou contribue en effet à approfondir le dialogue politique entre les États parties, tandis que l'accord interne entre les États membres de l'Union européenne fixe l'enveloppe du dixième FED à plus de 22 milliards d'euros pour la période 2008-2013.

Permettez-moi de revenir tout d'abord sur la part de l'aide publique française au développement qui transite par l'Europe, et plus largement par les institutions multilatérales. À notre contribution au Fonds européen de développement, qui représente environ 8 % de notre aide publique totale, s'ajoute en effet notre participation au financement des actions de coopération menées par l'Union européenne dans le monde : environ 1,5 milliard d'euros, soit près de 18 % de l'aide française, emprunte ainsi le canal communautaire.

N'oublions pas non plus notre contribution à d'autres instances multilatérales, notamment le Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme – 900 millions d'euros sur 3 ans – ou encore les agences spécialisées des Nations unies. Malgré certains efforts, notre niveau de contribution au système des Nations unies reste globalement faible par rapport à celui de certains pays nordiques, du Royaume-Uni et de l'Espagne, alors que notre capacité à intervenir dans le débat mondial sur le

développement en dépend. Comme je l'ai déjà demandé à plusieurs reprises, je souhaite donc que l'effort contributif de la France soit notablement accru. Notre participation au financement des instruments multilatéraux est essentielle, car elle permet à la France de tenir ses engagements tout en préservant sa capacité d'influence dans les différentes enceintes internationales.

Cela étant, la part croissante de l'aide multilatérale dans l'APD de la France – environ 25 % – nécessite une vigilance accrue sur l'utilisation des fonds alloués. J'observe notamment que la Commission européenne recourt de plus en plus à l'aide budgétaire globale, dont elle entend porter la part à 50 % des crédits versés.

Cet instrument a permis à la Commission d'augmenter spectaculairement le niveau des décaissements, répondant ainsi à ses détracteurs qui lui reprochaient de « dormir sur un tas d'or ». Grâce à ce mécanisme, l'aide apportée respecte en outre les priorités nationales de développement du pays bénéficiaire, pour un coût de gestion moindre. Certains regrettent toutefois la faible visibilité de cette forme d'aide par rapport à des projets permettant d'afficher plus clairement l'origine des fonds utilisés. Pour ma part, il me semble que l'aide budgétaire globale est un bon outil, responsabilisant et moderne, facteur de bonne gouvernance, pourvu que des contrôles adéquats soient exercés.

Sur ce point, l'accord de Cotonou fait référence à une « bonne gestion des affaires publiques », l'article 97 prévoyant la suspension des aides dans les cas graves de corruption. J'aimerais que vous nous précisiez, Monsieur le ministre, comment cette procédure sera appliquée.

À l'article 96 figure également une procédure de suspension de l'aide en cas de violation des droits de l'homme et des principes démocratiques. Plusieurs États parties ont déjà eu recours à cette procédure dans une dizaine de cas, et le Zimbabwe resterait encore, sauf erreur de ma part, sous le coup de sanctions européennes. L'accord révisé de Cotonou prévoyant d'épuiser toutes les possibilités de dialogue avant toute décision de suspension de l'aide, j'aimerais également des précisions sur ce dispositif.

S'agissant toujours de la logique du résultat, la Commission européenne envisage désormais de contractualiser certains objectifs du Millénaire pour le développement en vue de favoriser leur réalisation tout en améliorant la prévisibilité de l'aide. Le système retenu se rapprocherait alors du mécanisme de l'aide budgétaire. Pouvez-vous nous dire où en est la Commission sur ce sujet ?

Enfin, comme Mme Martinez, je m'interroge sur la complémentarité de l'action de la Commission européenne avec celle de la coopération française. L'Union européenne – c'est-à-dire la Commission européenne et les États membres – verse près de 57 % du total mondial de l'aide publique au développement. L'aide communautaire est passée de 6,5 milliards en 2002 à 9,8 milliards en 2006, ce qui exige une coordination d'autant plus étroite entre la Commission et les États membres. Le Consensus européen pour le développement de 2005 réaffirme le principe de complémentarité des politiques de développement et le Conseil européen a adopté le 15 mai dernier un code de conduite sur la complémentarité et la division du travail. Ces efforts vont dans le bon sens.

Pendant la présidence française de l'Union, auront lieu deux rendez-vous internationaux majeurs, l'un pour établir un premier bilan de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, à Accra, en septembre 2008 ; l'autre sur le financement du développement, à Doha, fin 2008. La représentation nationale ne doit pas rester à l'écart de leur préparation. Je souhaiterais donc que le groupe de suivi sur la présidence française, qui a été institué au sein de la commission des affaires étrangères, soit régulièrement informé sur l'état d'avancement de ces réflexions ainsi que sur les premiers résultats des efforts de meilleure coordination qui ont été engagés, afin que le Parlement dispose d'une vue d'ensemble de l'effort de notre pays en faveur de l'aide publique au développement (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP et du groupe NC*).